

UNIVALOM
Siège :
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION

Nombre des Membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
En exercice :	23
Présents :	12
Votants :	12
Procuration	
Date de la convocation : 3 Avril 2018	

SEANCE DU 10 avril 2018

Délibération 2018-15

OBJET : Lancement d'Appels d'Offres Ouverts prestations de communication

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 10 avril à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Éric MELE, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORRY-DEVAYE, représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Evelyne FISCH, Cléa PUGNAIRE représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original
Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Madame Guilaine DEBRAS est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

UNIVALOM a en charge le traitement des déchets ménagers tel que défini par l'article L.2224-13 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). Cette mission s'accomplit dans le strict respect des lois Grenelle 1 et 2, et la loi NOTRe portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Notre Syndicat a anticipé depuis longtemps l'importance de la prévention des déchets par la mise en place de son Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) et par l'optimisation du recyclage des déchets collectés grâce à la mise en œuvre des dernières filières de valorisation.

Afin de valoriser toujours plus les Emballages Ménagers et les Papiers, le Syndicat a été autorisé à contractualiser avec la société CITEO, pour le nouvel agrément 2018-2022, par délibération en date du 21 décembre 2017. Ce nouvel agrément met l'accent sur la communication et l'importance d'un déploiement efficace des consignes de tri avec des moyens pertinents et optimisés.

Le Programme Local de Prévention d'UNIVALOM, initié en 2016, et plus particulièrement des actions emblématiques comme l'Objectif Zéro Déchet, la recyclerie mobile et le broyage des déchets verts, sont des opérations qui n'ont de sens que si elles sont connues par les citoyens.

Ces opérations de communication couvrent un large champ et un large public : citoyens, agents territoriaux, commerçants, associations, entreprises

La communication est donc un élément essentiel dans la réussite de la Prévention et l'optimisation des performances des collectes séparées. Cela passe par la conception de supports de tout type, l'impression de support écrit et la réalisation d'éléments d'information spécifiques type panneaux, banderoles, roll-up, etc. ...

Cet appel d'offres ouvert européen à 4 lots aura une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, et pour une durée maximale 4 ans :

- Lot n°1 : Impression papier avec une estimation annuelle de 140 000 euros / an
- Lot n°2 : Impression sur tout type de support hors papier avec une estimation annuelle de 60 000 euros / an
- Lot n°3 : Infographie avec une estimation annuelle de 50 000 euros / an
- Lot n°4 : Conception support vidéo avec une estimation annuelle de 50 000 euros / an

Tenant compte des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Comité Syndical :

- D'AUTORISER Madame la Présidente à lancer les appels d'offres ouverts européens sous la forme d'accords-cadres à bons de commande et à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation,
- D'INSCRIRE Les crédits correspondants au Budget Primitif 2018.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité

- AUTORISE Madame la Présidente à lancer les appels d'offres ouverts européens sous la forme d'accords-cadres à bons de commande et à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation,
- INSCRIT les crédits correspondants au Budget Primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente


Josette BALDEN